AR Prefecture
047-200068922-20250526-0582025-DE
Reçu le 10/06/2025

Annexe 3

Confluent et Coteaux de Prayssas
Communauté de Communes

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Confluent et des Coteaux de Prayssas

SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

FÉVRIER 2025

Cittànova
11 rue Amélie 31000 TOULOUSE
09.82.48.28.32 // contact@cittanova.fr
www.cittanova.fr

AR Prefecture
047-200068922-20250526-0582025-DE
Reçu le 27/06/2025

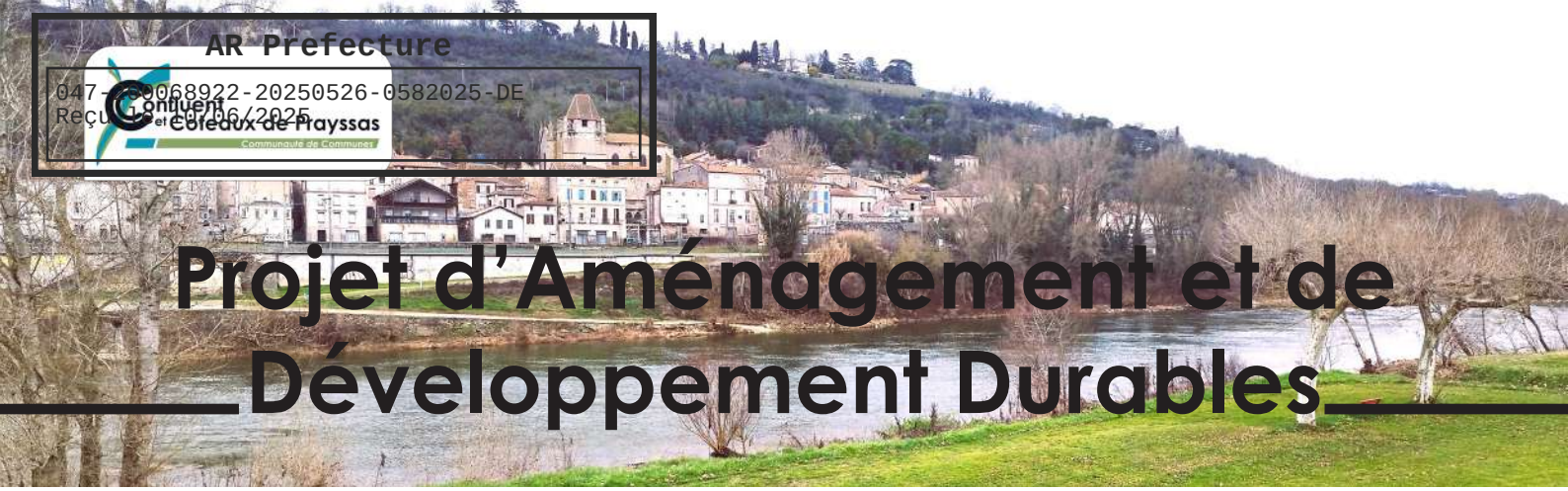

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD, qu'est ce que c'est ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document stratégique au cœur de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Son élaboration est issue du diagnostic partagé, en réponse aux défis environnementaux, économiques, démographiques et sociaux. Il tient compte des objectifs nationaux fixés en matière d'aménagement du territoire, en particulier ceux de la loi Climat et Résilience de 2021.

Pour le Confluent et les Coteaux de Prayssas, le PADD commun aux 29 communes repose sur 3 axes majeurs déclinés en objectifs politiques qui vous sont présentés dans ce document.

Le PADD définit les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement économique et de protection de l'environnement. Il va constituer le guide pour la suite de l'élaboration du PLUi : chaque objectif, ambition ou action plus concrète sera traduit dans le zonage, le règlement.

1 AFFIRMER SON INFLUENCE :
UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI TISSE DES CONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La position géographique du Confluent et des Coteaux de Prayssas le place à l'articulation des dynamiques de l'axe Toulouse-Bordeaux, mais un territoire bien positionné n'est rien s'il n'est pas identifiable pour les personnes extérieures. Le premier axe du PADD vise à mettre en lumière les besoins et les atouts structurants du Confluent et Coteaux de Prayssas, pour affirmer sa place dans un contexte territorial élargi (à l'échelle du département et de la région).

Promouvoir un développement économique équilibré et innovant

Optimiser les connexions pour dynamiser notre territoire

Préserver les grands marqueurs paysagers

AR Prefecture
047-200068922-20250526-0582025-DE
Reçu le 10/06/2025

2 ASSURER L'INCLUSION DE TOUS : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DIVERSIFIÉ OÙ CHACUN TROUVE SA PLACE ET S'ÉPANOUIT

Le Confluent et Coteaux de Prayssas offre une diversité d'espaces de vie uniques, répondant aux besoins des ménages actuels et futurs. Des appartements dans les petites villes d'Aiguillon, Prayssas, Damazan et Port-Sainte-Marie aux maisons de bourg dans les villages, chacun peut trouver son lieu de résidence idéal. Les élus s'engagent à valoriser cette diversité et à créer des complémentarités et des liens solides entre les communes et les quartiers, pour que chaque habitant et chaque commune trouve sa place au sein de l'intercommunalité.

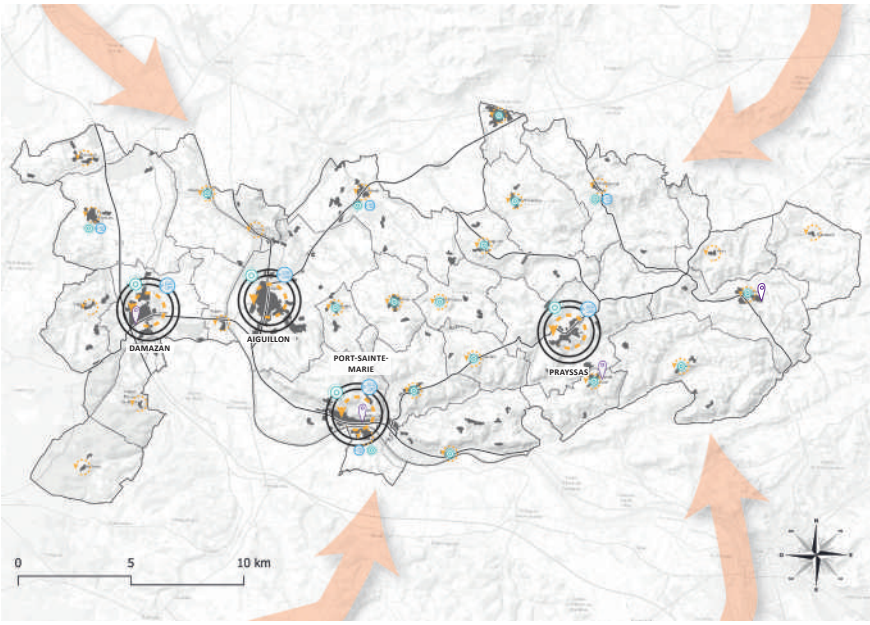

Affirmer le rôle de chaque commune

Renouer durablement avec la croissance démographique

Assurer la diversification et la qualité du parc de logements

Accompagner le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle

3 PLACER L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES PRIORITÉ : UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE SES ATOUTS NATURELS

Dans un contexte de changements écologiques majeurs, les élus souhaitent, via leurs choix en matière de prospective et de planification urbaine, assurer les conditions d'une attractivité pérenne et résiliente. Les ressources environnementales du Confluent et Coteaux de Prayssas (le sol, l'eau, les secteurs de biodiversité, etc.) sont désormais à voir comme des richesses dont la gestion doit être guidée par la recherche d'équilibre entre valorisation et préservation.

Garantir la fonctionnalité de l'activité agricole

Développer les énergies renouvelables avec cohérence

Utiliser la protection du sol comme levier pour la gestion des risques

Faire de la nature un réseau vivant et fonctionnel

AR Prefecture
047-200068922-20250526-0582025-DE
Reçu le 10/06/2025

POUR CONCLURE

+ 300 habitants
18 200 habitants

+ 0.10 % de variation annuelle

+ 240 logements
9 860 logements

2.22 Personnes par ménages

- 52 % de consommation d'Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers

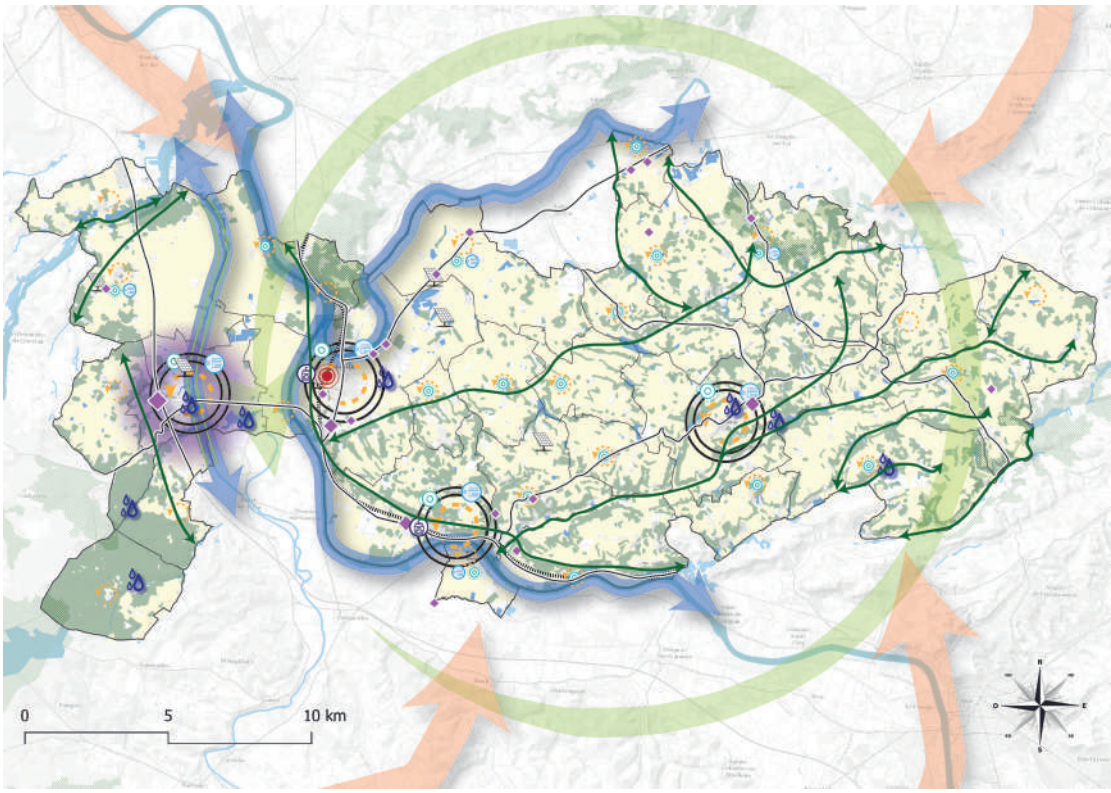

| AXE 1 |

AFFIRMER SON INFLUENCE :
UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI TISSE DES CONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

CONNECTER EFFICACEMENT LE CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS AUX PÔLES VOISINS

- Transformer le quartier de la gare à Aiguillon
- Finaliser la liaison entre le Canal des Deux Mers et la Vallée du Lot
- Exploiter le canal latéral de la Garonne pour développer le fret fluvial

STIMULER L'INDUSTRIALISATION, L'INNOVATION ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- Conforter le pôle économique de la Confluence
- Développer les zones d'activité existantes
- Participer à la revitalisation des centres-bourgs et combler la vacance commerciale
- Exploiter la position géographique avantageuse du territoire

SUBLIMER LE PATRIMOINE ET DYNAMISER LE TOURISME DURABLE

- Améliorer la visibilité et l'accès au Lot et à la Garonne
- Promouvoir la gestion des forêts et la plantation de haies
- Créer des parcours touristiques diversifiés

| AXE 2 |

ASSURER L'INCLUSION DE TOUS
UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DIVERSIFIÉ, OÙ CHACUN TROUVE SA PLACE ET S'ÉPANOUIT

CONFORTER LA MATRICE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES QUI STRUCTURE LE TERRITOIRE

- Mettre en avant les atouts des communes "Carrefours" d'Aiguillon, Prayssas, Damazan et Port-Sainte-Marie
- Assurer la bonne fonctionnalité des grands équipements
- Poursuivre les actions de réhabilitation du bâti et de requalification de l'espace public
- Garantir une complémentarité entre l'offre commerciale du centre-ville, des centres-bourgs et des zones d'activités commerciales périphériques

ASSEOIR L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIELLE DU CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS

- Inverser la courbe démographique
- Réduire durablement la vacance

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PARTAGÉE ET ÉCOLOGIQUE POUR TOUS LES SECTEURS DU TERRITOIRE

- Améliorer la sécurité des routes principales
- Aménager un pôle d'échanges multimodal moderne et efficace aux abords de la gare d'Aiguillon
- Maintenir et améliorer les services ferroviaires des gares d'Aiguillon et Port-Sainte-Marie

| AXE 3 |

PLACER L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES PRIORITÉS :
UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE SES ATOUTS NATURELS

PRÉSERVER LA RESSOURCE "SOL" DANS SES DEUX DIMENSIONS, AGRICOLE ET ENVIRONNEMENTALE

- Conserver et valoriser les espaces environnementaux
- Encourager une densification équilibrée et respectueuse du cadre de vie
- Limiter les impacts sur les milieux naturels et les terres agricoles
- Préserver les terres agricoles attractives et durables

PROTÉGER ET VALORISER L'ÉCRIN DE BIODIVERSITÉ

- Préserver et dynamiser les corridors écologiques du Confluent et Coteaux de Prayssas
- Sauvegarder les réservoirs naturels du territoire
- Protéger et restaurer les milieux humides
- Intégrer la nature en ville et dans les villages

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT MAÎTRISANT SES RESSOURCES

- Protéger et sécuriser la ressource en eau
- Encadrer le déploiement du photovoltaïque

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
30 rue Thiers - 47190 AIGUILLON

05.53.79.81.15

www.communauteduconfluent.com